

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Avallon**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie-butteaux@wanadoo.fr***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal  
du 28 Juin 2017**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

### **NOMINATION D'UN COORDONATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

L'année 2018 verra le renouvellement du recensement de la population de Butteaux. Pour l'effectuer, il est nécessaire de nommer un coordonnateur municipal. Celui ou celle-ci, aura une obligation de confidentialité et devra avoir les compétences informatiques en lien avec ces travaux. Le Maire rappelle l'importance de cette action et signale que du dénombrement de la population dépend le versement de plusieurs dotations de l'état.

Il propose pour ce poste la nomination de Jessica Oudin, notre secrétaire, qui a déjà rempli cette mission lors du précédent comptage.

Cette disposition est acceptée à l'unanimité.

Michel Fourrey sera l' élu référent qui l' assistera dans cette mission.

### **NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR**

Le coordonnateur étant nommé, il appartient au Conseil Municipal de nommer un recenseur. Dans les grandes communes il est nécessaire de distinguer ces deux postes. En effet, la nomination de plusieurs agents recenseurs est indispensable. Pour notre part, une seule personne suffit pour effectuer ces deux missions qui sont cumulables entre elles.

Le Maire propose donc de recruter Jessica Oudin, pour cette fonction, pour les mêmes raisons énoncées dans la décision précédente.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Pour cette action de recensement, l'Etat octroie une dotation à la Commune. Lors du précédent comptage, elle était calculée sur la base de 1.68 €/habitants et de 1.02 € par logement, soit la somme de 568 €. Le montant pour cette nouvelle campagne n'est pas encore connu mais le Maire propose de redonner, comme la fois précédente, la totalité de cette dotation à l'agent recenseur.

Décision également acceptée à l'unanimité.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ere CLASSE**

Notre secrétaire figure dans notre effectif au titre d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe. L'avancement classique la conduit au poste d'Adjoint administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe sur la base de 17.50 heures hebdomadaire.

La commune doit donc ouvrir un poste pour cette nouvelle catégorie de personnel.

Par la même délibération, il est proposé au Conseil de fermer le poste d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Comme les précédentes, ces dispositions sont acceptées à l'unanimité.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Budget investissement 2017 prévoyait deux postes importants :

- La réfection du bâtiment Mairie/Ecoles, à savoir l'isolation partielle, le changement de fenêtres et la peinture de la salle du Conseil,
- Et l'accessibilité aux handicapés des Etablissement Recevant du Public (ERP) de la commune.

Le Conseil avait reconduit également les travaux de sécurisation devant la salle communale.

Le Maire demande de l'autoriser à demander toutes subventions pouvant se raccrocher à ces deux premiers projets, le troisième étant déjà doté de 80 % de subvention.

Pour le 1<sup>er</sup> : La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat (30 %) ainsi que le dispositif Village de l'Yonne du Conseil Départemental (30 %).

Et pour le 2<sup>ème</sup>: l'état (80 %) et/ou tous autres dispositifs existants.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander toutes subventions sur ces projets.

Concernant notre commune, Michel Fourrey explique que l'horizon financier s'est un peu éclairci :

- La demande de prolongement d'emploi aidé pour notre employé municipal a été acceptée (celui-ci était budgétisé en emploi classique sans aide de l'Etat).

- Le logement de la maison Mourlon vient d'être reloué à compter du 1<sup>er</sup> Juillet (Dans l'incertitude de retrouver un locataire, il n'était pas prévu de recette sur le deuxième semestre)

- Alors que nous avons prévu une dépense de 4 500 € pour le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC), c'est une recette de 6 829 € qui abondera nos comptes, soit un différentiel de + 11 229 €.

Notre trésorerie sera donc en meilleur état qu'au début de l'année, et nous permettrait, peut-être, de réaliser nos projets sans avoir recours à l'emprunt comme nous l'avions évoqué lors du vote du budget.

Dans ce cas de figure, la réalisation de l'intégralité de ceux-ci pourrait nous replonger dans la même impasse, et nous laisser sans marge de manœuvre pour les années à venir. Le Maire explique que nous pourrions bénéficier des taux d'intérêts, encore très attractifs, pour financer les investissements votés. Il indique également, que la mise aux normes des assainissements non collectifs de la commune pourrait engager de fortes dépenses dans les années à venir. Il demande donc au Conseil de réfléchir sur ce sujet. Après débats, les conseillers municipaux choisissent l'option de solliciter un emprunt et chargent le Maire de demander des offres auprès des établissements bancaires.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-Comme il a été précisé plus haut, le logement de la maison Mourlon est loué à compter du 1<sup>er</sup> Juillet. Une seule candidature a été présentée. C'est une jeune femme de Chéu, désirant demander son agrément pour devenir nourrice agréée.

Une caution d'un mois de loyer sera versée et une personne se porte garante.

- Lors de sa dernière séance, le Conseil de la Communauté de Communes Serein et Armance, a voté une disposition en faveur de ses communes membres.

Elle pourra intervenir, par le biais d'un fonds de concours, afin d'aider à la réalisation de projets communaux. Le niveau d'intervention tient compte de la population et du montant du dernier budget de fonctionnement de chaque commune. Pour Butteaux, nous pouvons prétendre à 50 % de subvention pour un montant maximum de 18 000 €, soit 9 000 € d'aide. Ce dispositif étant renouvelable tous les trois ans.

-Notre dossier : sécurisation de la salle des fêtes est enfin débloqué.

La commune a reçu l'accord du département pour une dépense totale subventionnable de 20 800 € HT. Le taux définitif sera fixé en octobre/novembre. L'entreprise Mansanti TP interviendra à partir du 6 Septembre pour une durée de 7 jours ouvrables. Il sera provoqué une réunion de chantier la semaine précédente afin de fixer les détails.

- La glace située à l'intersection des rues du Soleil Levant et Fausse Billon est en mauvais état. Il conviendra de la changer.

-Les associations Germikids et l'UNA, le centre Leclerc de Dijon et l'institut gustave Roussy, nous remercient des subventions accordées pour leur fonctionnement.

-Maisons Fleuries : Les jurés du concours des maisons fleuries passeront dans notre village le samedi 8 juillet au matin.

- Pour le fleurissement, nous remercions Joëlle et Claude Vallet d'avoir offert deux gros pots de fleurs. Ils ont été garnis et installés place de la Mairie.

- Marie Hélène Jardel, déléguée du Conseil auprès de l'UNA de Flogny la Chapelle, nous informe que cette association en charge de l'aide à domicile se fusionne avec les associations similaires de Tonnerre, Ancy le Franc et Noyers. Une antenne restera sur Flogny. Il ne devrait pas y avoir de changement pour les personnes bénéficiant du service.

- Thierry Fournier signale que le chemin menant de la route de Jaulges au lavoir de Butteaux est difficilement accessible. Il sera demandé à notre cantonnier de le nettoyer, et aux riverains d'élaguer les haies qui l'obstruent.

- Une réunion pour le devenir de la cloche de l'église s'est tenue le 6 juin dernier. Des élus du Conseil Municipal, des représentants du foyer rural de Butteaux et des habitants ont étudiés les diverses options présentées. Ils ont écoutés le délégué départemental de la Fondation du patrimoine présentant les possibilités d'aides et les démarches à effectuer pour en bénéficier. Il a été décidé d'établir une souscription en lien avec la Fondation du Patrimoine en vue de la refonte de notre cloche. Des devis seront demandés, et une nouvelle réunion se tiendra en septembre/octobre afin d'imaginer les actions à mener pour collecter des fonds et la répartition des tâches.



-Le Rotary Club de Saint Florentin nous a offert un Défibrillateur. Cet équipement de proximité, d'une valeur de 2 000 €, peut contribuer à sauver des vies.

Le Conseil Municipal renouvelle ses remerciements à cette association.

Il sera installé à la salle communale. Une formation, à laquelle sera conviée la population, sera organisée à la rentrée.

Nous souhaitons vous y voir nombreux.